

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : CREAP ETIQUETTES
 Nom du dirigeant : Mme. Chantal BROQUET
 Adresse site : 290, Avenue de passe-Temps, Parc Napollon
 Code Postal : 13400 Aubagne
 Adresse du siège : Idem
 Numéro de téléphone : 0442187222
 Numéro SIRET : 342 667 888 00040
 Numéro SIRET du siège :
 Code NAF : 17 29Z
 Nombre de salariés : 10
 Locataire : OUI
 Propriétaire : SCI MARILUC
 Numéro contrat eau distribution publique : 1006620
 Consommation annuelle : moyenne 400 m³
 ICPE : NON
 Si OUI, rubrique(s) ICPE :

2. Renseignements techniques sur l'Etablissement :

Diagnostic du 23/07/24 par SPL EDC en présence de Mme. Sandrine GAILLARD

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
EUD + EUnD Issues du dégravage de cadres de sérigraphie (en moyenne 10 cadres /jour)	Grille pour retenir les solides détachés de cadres lors du lavage à jet d'eau	Nettoyage de la grille aussi souvent que requis	BILAN 24H à réaliser annuellement sur les paramètres : DCO, DBO5, MES, Azote Kjeldahl, Phosphore total, pH, Température, AOX (composés organohalogénés), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), SEH (substances extractibles à l'hexane), agents de surface, HCT (hydrocarbures totaux), métaux lourds (Cadmium, Chrome/Chrome hexavalent, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc, Arsenic, Cuivre), Argent et Aluminium., pour le pH, T°, Débits mesures en continue	Eaux du nettoyage de l'autoclave stockés de manière appropriée pris en charge par TE, BDS vérifié confirmant l'élimination du déchet conformément aux normes réglementaires	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.